

02.04.2003 - 11:17 Uhr

## Les Eglises et uvres d'entraide prennent position pour une politique d'asile humaine

Lucerne (ots) -

Les trois Eglises nationales ainsi que Caritas Suisse et l'EPER demandent instamment que le débat sur l'asile se déroule sur la base des faits. De même, cette politique doit continuer à trouver son fondement dans certaines valeurs essentielles. Ces réflexions éthiques ainsi que des propositions d'action concrètes sont publiées dans la prise de position " Pour une politique d'asile humaine ", qui sort en prévision de la Conférence nationale sur l'asile du 8 avril.

Les Eglises et les uvres d'entraide déplorent que le débat sur l'asile soit entièrement polarisé et se déroule sur fond polémique : "Ces dernières années, les requérants d'asile ont été associés presque exclusivement à des aspects négatifs comme l'immigration clandestine, l'abus et la criminalité. Certaines dérives racistes ont également été observées." Une telle évolution est inacceptable et dangereuse.

Le débat doit être mené aujourd'hui sur la base des faits. Les chiffres ne doivent cependant en aucun cas occulter le sort des personnes qui cherchent l'asile chez nous. La plupart d'entre eux quittent leur pays pour fuir la guerre ou la persécution. Il s'agit d'une question de survie.

Durcir le droit d'asile n'amène rien

Les Eglises et les uvres d'entraide formule également des propositions concrètes. Elles demandent par exemple que le droit ne soit pas une nouvelle fois durci, mais que les dispositions actuelles soit appliquées de manière conséquente. Les lois actuelles - notamment dans le cadre du droit pénal - permettent parfaitement de combattre les abus ou la criminalité due aux requérants d'asile.

Raccourcir la procédure d'asile semble possible et sensé. Mais les droits des requérants doivent être préservés. Un raccourcissement de la procédure permettrait de réduire les coûts. De plus, une procédure moins longue rendrait l'asile moins attractif pour les personnes qui veulent en faire un usage abusif.

Permettre l'accès au marché du travail

Enfin, les uvres d'entraide et les Eglises demandent que le marché du travail soit ouvert aux requérants d'asile après trois mois : "Faciliter l'accès au marché du travail permet de réaliser des économies au niveau des prestations d'aide sociale, étant donné que les requérants d'asile subviennent eux-mêmes à leurs besoins."

De plus, les requérants ne constituent pas une concurrence pour les Suisses. Ils sont en effet employés la plupart du temps à des postes mal rémunérés et dans des branches où peu de Suisses sont actifs. L'inactivité peut conduire de surcroît à des problèmes psychologiques et même encourager la petite criminalité. Il faut également noter que l'interdiction de travail instaurée en 1999 n'a pas eu d'effet dissuasif.

Note aux rédactions : La prise de position complète peut être téléchargée sur le site de Caritas Suisse à l'adresse [www.caritas.ch](http://www.caritas.ch) (Presse - Dossiers de Presse - Aide en Suisse).

Contact:

Jürg Krummenacher  
directeur de Caritas Suisse  
Tél. +41/41/419'22'18

Ruedi Illes  
chef du département juridique  
Tél. +41/41/419'23'06

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000088/100461623> abgerufen werden.